

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le jeudi 30 novembre 2023, se tient à 16 h 55, à la salle Sommet étoilé de la MRC, une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames Denyse Blanchet et Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame France Bisson, maire de la Municipalité de Saint-Sébastien, est absente.

1.0

---

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

Madame la préfet mentionne, et ce, tel que requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec*, que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal aux membres qui ne sont pas présents.

2.0

---

**ORDRE DU JOUR**

Le sujet 3.2. est retiré de l'ordre du jour.

**C.A. 2023-164**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
COMITÉ ADMINISTRATIF  
ORDRE DU JOUR DU 30 NOVEMBRE 2023**

<b>1.</b>	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
<b>2.</b>	ORDRE DU JOUR
<b>3.</b>	RESSOURCES HUMAINES
<b>3.1.</b>	Direction des ressources humaines et de l'administration
<b>3.2.</b>	Embauche – Conseiller.ère en ressources humaines
<b>3.3.</b>	Recommandations – Modification de l'organigramme de la MRC
<b>3.4.</b>	Embauche - Conseiller.ère en développement agricole et agroalimentaire

3.5.	Conseiller.ère à l'environnement
3.6.	Coordonnateur.trice de projets – Projet Signature innovation
3.7.	Agent.e de développement culturel
4.	VARIA
5.	PÉRIODE DE QUESTIONS
6.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

### 3.0

#### RESSOURCES HUMAINES

### 3.1

#### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION

##### **C.A. 2023-165**

##### **MODIFICATION DU POSTE DE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a, par sa résolution no 2023-101, décidé d'intégrer la Société de développement économique du Granit (SDEG) à la structure de la MRC du Granit et qu'il a, par cette même résolution, adopté l'organigramme présentant la nouvelle structure dont un poste de direction des ressources humaines et de l'administration;

ATTENDU QUE malgré l'affichage, depuis les derniers mois, du poste de direction des ressources humaines et de l'administration, des difficultés de recrutement se présentent;

ATTENDU QUE la direction générale a présenté ses recommandations au comité administratif quant à la modification du poste;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique de dotation de la MRC, la direction générale a présenté ses recommandations au comité administratif quant à la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées pour un poste de coordonnateur.trice en ressources humaines en remplacement du poste de direction des ressources humaines et de l'administration;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit approuve la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées pour un poste de coordonnateur.trice en ressources humaines en remplacement du poste de direction des ressources humaines et de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.2

#### EMBAUCHE – CONSEILLER.ÈRE EN RESSOURCES HUMAINES

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

## 3.3

RECOMMANDATIONS – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA MRC**C.A. 2023-166****RECOMMANDATIONS DE MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a, par sa résolution no 2023-101, décidé d'intégrer la Société de développement économique du Granit (SDEG) à la structure de la MRC du Granit et qu'il a, par cette même résolution, adopté l'organigramme présentant la nouvelle structure ainsi que les nouveaux postes de direction de département;

ATTENDU QUE la direction générale a présenté ses recommandations au comité administratif quant à la modification du poste en ressources humaines et qu'elles ont été acceptées;

ATTENDU QUE les modifications du poste en ressources humaines impliquent aussi une modification de l'organigramme de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires d'approuver la modification de l'organigramme de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3.4

EMBAUCHE - CONSEILLER.ÈRE EN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE**C.A. 2023-167****EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE**

ATTENDU QUE les départs de la conseillère en entrepreneuriat collectif et de la coordonnatrice du plan de développement de la zone agricole ont offert l'opportunité de fusionner les deux postes;

ATTENDU QUE le conseil des maires a approuvé cette fusion via sa résolution 2023-188;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel de candidatures réalisé, Mme Jacynthe Beauregard s'est démarquée des autres candidatures par ses connaissances et sa grande expérience dans des domaines pertinents;

ATTENDU QUE Mme Beauregard a, entre autres choses, participé à la réalisation de PDZA, le démarrage et la consolidation d'entreprises agroalimentaires et l'accompagnement d'entreprises agricoles;

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de madame Jacynthe Beauregard au poste de Conseillère en développement agricole et agroalimentaire;

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'engagement de madame Jacynthe Beauregard au poste de Conseillère en développement agricole et agroalimentaire, et ce, tel que prévu à la Politique de dotation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction générale et approuve l'engagement de madame Jacynthe Beauregard au poste de Conseillère en développement agricole et agroalimentaire, et ce, à compter du 8 janvier 2024.

QUE son salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5

---

CONSEILLER.ÈRE À L'ENVIRONNEMENT

**C.A. 2023-168**

**APPROBATION DE MODIFICATION DU POSTE DE CONSEILLER.ÈRE À L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU le départ de la conseillère en environnement, laquelle partageait ses tâches entre 2 départements dont 3 jours par semaine en environnement (Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR));

ATTENDU QUE dans le cadre des prévisions budgétaires 2024, le conseil des maires de la MRC a approuvé le projet d'engager une ressource pour la mise en œuvre du plan d'action du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC (PRMHH);

ATTENDU QUE la direction générale a présenté ses recommandations au comité administratif quant à la modification du poste de conseiller.ère à l'environnement afin que les tâches lui étant attribuées soient celles reliées au PGMR et au PRMHH;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique de dotation de la MRC, la direction générale a présenté ses recommandations au comité administratif quant à la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées pour le poste de conseiller.ère en environnement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit approuve la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées pour le poste de conseiller.ère en environnement, et ce, afin que les tâches afférentes à ce poste soient celles reliées à au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ainsi qu'au Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC (PRMHH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3.6

---

**COORDONNATEUR.TRICE DE PROJETS – PROJET SIGNATURE INNOVATION****C.A. 2023-169****APPROBATION DE MODIFICATION DU POSTE COORDONNATEUR.TRICE DE PROJETS – PROJET SIGNATURE INNOVATION ET ATTRACTIVITÉ**

ATTENDU QUE le projet Signature innovation « La MRC du Granit, bien de nature! » a été accepté auprès du MAMH en date du 4 juillet 2023;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a approuvé, par sa résolution no 2023-160, l'ouverture d'une poste d'une agente de développement pour assurer la mise en œuvre du projet Signature innovation et la coordination entre les différents partenaires et parties prenantes;

ATTENDU QUE par la résolution no 2023-189 le conseil des maires a confirmé que le poste était comblé à l'interne à temps partagé entre la conseillère en environnement et la responsable de projets;

ATTENDU QUE la conseillère en environnement a quitté ses fonctions dans la dernière semaine;

ATTENDU QU'un poste doit être affiché à nouveau, lequel a évolué depuis les dernières semaines puisque certaines actions ont déjà été accomplies;

ATTENDU QU'il est proposé au comité administratif une modification du titre du poste afin qu'il soit dorénavant un.e coordonnateur.trice de projets – Projet Signature innovation et attractivité.

ATTENDU QU'il est proposé au comité administratif une modification de la description des tâches;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit approuve les recommandations quant à la description des tâches et au titre du poste de coordonnateur.trice de projets – Projet Signature innovation et attractivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3.7

---

**AGENT.E DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL****C.A. 2023-170****RECOMMANDATION DE LA DESCRIPTION DE FONCTIONS, LE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF, LA CLASSE SALARIALE ET LE PROFIL DES COMPÉTENCES RECHERCHÉES – AGENT.E DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

ATTENDU QUE le conseil des maires a adopté sa Politique culturelle 2023-2033 par sa résolution no 2023-117;

ATTENDU QUE dans le cadre des prévisions budgétaires 2024, le conseil des maires de la MRC a approuvé le projet d'engager une ressource en culture pour la mise en œuvre de la politique culturelle;

ATTENDU QUE conformément à la Politique de dotation de la MRC, le comité administratif doit recommander au conseil des maires la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées, et ce, pour tout nouveau poste;

ATTENDU QUE la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées quant au poste d'agent.e de développement culturel ont été présentés aux membres du comité administratif;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées présentés quant à la création du poste d'agent.e de développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

---

VARIA

Aucun sujet à traiter.

5.0

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, par conséquent, aucune question n'est posée.

6.0

---

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**C.A. 2023-171**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité administratif du 30 novembre 2023 soit levée, il est 17 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérivong Lenoir  
Préfet

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance extraordinaire du comité administratif de ce 30 novembre, et ce, pour la résolution no CA 2023-167.

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale